



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du : 15 novembre 2024

Présidence : M. Jacky FRAN CART

Secrétaire : M. Pascal ROTON

Membres présents : M. Lionel PARSZISZ, M. Michel HELYE,

Absents : M. Patrick CHAUVIN M. Guy MARCY

Mrs Eric VIGIER et Jean Noël VINCENT quittent la salle et ne participent pas au débat.

Match n° 29825516 du 19/10/2024
COUPE LOXAM ACCES U18
FAGNIERES ES – MONTMIRAIL SC

Réclamation d'après match déposée par le dirigeant responsable de Montmirail. Envoyé de la boîte mail officielle de Montmirail à Marne Compétitions le mardi 22 octobre 2024 à 16h48.

Motif : sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FAGNIERES plus de 4 Joueurs mutés sont inscrit sur la feuille de Match

Pris connaissance de la réclamation pour les dire recevable sur la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort

Considérant les dispositions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF, stipulant que dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une



licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant qu'après vérification, il s'avère que les joueurs suivants possèdent une licence avec un cachet Mutation :

RAIMOND Jean (licence n° : 2547686761) Cachet mutation jusqu'au 05/07/2025

BOUGAA Zakaria (licence n° 2547105064), Cachet mutation jusqu'au 08/07/2025

BA Abiboulaye (licence n° 9604797294), Cachet mutation jusqu'au 26/02/2025

Les dispositions de l'article 160 des RG de la FFF sont respectées ces joueurs étaient donc qualifiés pour participer à la rencontre du 19 Octobre 2024

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort, déclare comme non fondée la réclamation et d'homologuer les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain.

**FAGNIERES ES (6 buts) – MONTMIRAIL SC (0 but)
Fagnières qualifié pour le prochain tour de la coupe U18 Loxam Acces**

Droit administratif de 40€ au débit du club de Taissy As.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne

Le Président
Jacky FRANQUART

Le Secrétaire
Pascal ROTON